



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

FORMATIONS EN HYGIENE ET SECURITE DU
TRAVAIL - APPROBATION DU DOSSIER DE
CONSULTATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE MARCHE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**FORMATIONS EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL -
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de l'élaboration de son dernier plan de formation, la ville de Niort a procédé à une analyse des besoins de ses agents en matière d'habilitation, d'autorisation de conduite d'engins motorisés et de prévention des risques.

D'une part, il s'agit d'une obligation réglementaire pour certains domaines, afin de permettre aux agents d'accomplir en toute sécurité des tâches qui leur sont confiées.

D'autre part, la ville souhaite poursuivre la campagne de prévention et de sensibilisation à la sécurité qu'elle a mise en place depuis plusieurs années.

L'enjeu global de ces formations est de pérenniser la démarche de sécurité au travail dans la collectivité, mais aussi en direction des usagers du service public.

Le dernier marché de formation en hygiène et sécurité étant échu, il convient d'approuver un dossier de consultation des entreprises pour la mise en place de prestations de formations spécifiques, à destination de l'ensemble des services.

Le marché est décomposé en 10 lots, pour un montant maximum de 149 000 € HT :

Lot 1 : habilitations électriques, pour un montant maximum de 25.500 €

Lot 2 : autorisations de conduites des engins de chantiers et des chariots automoteur de manutention conducteur porté, pour un montant maximum de 48.200 €

Lot 3 : autorisations de conduites de plate forme élévatrice mobile de personnes, pour un montant maximum de 24.000 €

Lot 4 : autorisations de conduites des grues, pour un montant maximum de 9.800 €

Lot 5 : formation des membres du CHS, pour un montant maximum de 6.000 €

Lot 6 : prévention du risque incendie, pour un montant maximum de 10.500 €

Lot 7 : formation des ACMO (agents chargés de la mise en œuvre de l'hygiène et la sécurité), pour un montant maximum de 5.000 €

Lot 8 : formation du réseau interne de formateurs en ergonomie, pour un montant maximum de 4.000 €

Lot 9 : formation du réseau interne de formateurs secouristes du travail, pour un montant maximum de 7.000 €

Lot 10 : signalisation de chantiers, pour un montant maximum de 9.000 €

Le marché sera passé pour une durée initiale de 24 mois à compter de sa notification.

Les dépenses relatives à ce marché seront imputées aux budgets, 2009, 2010 et 2011 de la Direction des Ressources Humaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à venir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON